



Cahier des charges

A destination des chefs d'établissements et enseignants souhaitant poser une candidature pour un spectacle Peace and Lobe

PROCEDURE

1 -Candidature

Chaque établissement doit renseigner le formulaire en ligne sur le site du Rectorat et joindre un projet pédagogique.

Le chef d'établissement valide la candidature en précisant **obligatoirement** 2 dates par ordre de préférence en fonction de la tournée du spectacle.

Une attention particulière sera portée en cas de candidature de plusieurs classes sur un même niveau autour d'un projet alimentant le parcours santé ou le parcours d'éducation artistique et culturelle. Ceci sera envisageable dans la limite de la capacité d'accueil de la salle et le nombre d'inscription totale.

Une candidature renseignée en ligne ne certifie pas l'inscription automatique de l'établissement au concert Peace and Lobe.

2 - Commission de sélection

Elle est réalisée conjointement par le Rectorat et l'association Mus'Azik, productrice du spectacle Peace & Lobe.

Pour la sélection, est appréciée :

- Dans un premier temps la qualité du projet pédagogique : les compétences développées au sein du projet, sa mise en œuvre, transversalité de l'équipe pédagogique porteuse du projet, inscription dans la durée, rayonnement envisagé dans l'établissement. Celui-ci est étudié par les enseignants en charge de la coordination « Education Musicale » au sein de la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle.
- Dans un deuxième temps :
 - Les niveaux des élèves : de la 4^{ème} à la 1^{ère}
 - L'adéquation entre la jauge « public » fixée par le producteur pour la bonne compréhension du spectacle et le nombre de demandes sur chaque territoire
 - Le renouvellement des établissements et une rotation sont organisés au mieux pour permettre au maximum d'établissements de l'académie d'être accueillis
 - Une attention particulière est portée à chaque séance sur le type d'établissement (collège, lycée, MFR, CFA ... public/privé).

A la suite des commissions de sélection, le chef d'établissement ainsi que le professeur référent du projet de l'établissement retenu sont informés la date et du nombre de places attribuées pour une séance Peace and Lobe.

3 -Décision

Tous les établissements qui ont candidaté recevront obligatoirement un courrier de réponse qui les avisera de leurs sélections. Ce courrier est envoyé à l'administration de l'établissement. Merci de faire parvenir un double de ce courrier au professeur référent.

4 - Les engagements

- **Le chef d'établissement s'engage, si la candidature est retenue, à respecter le nombre d'élèves et accompagnateurs sélectionnés par le Rectorat**
- **L'encadrement des élèves**, y compris dans la salle pendant la durée du spectacle, est de la responsabilité du personnel de l'établissement. Il est recommandé que les enseignants impliqués dans le projet pédagogique soient présents.
- La participation au spectacle s'inscrit dans un **projet pédagogique** afin que les notions évoquées pendant le spectacle soient abordées en amont et reprises dans un souci de transversalité.

Une participation financière d'1 euro par personne est demandée par le producteur MUS'AZIK. Une facture tenant compte du nombre de personnes sélectionnées, sera envoyée à chaque établissement scolaire par MUS'AZIK, avant la représentation. Les factures ne pourront être en aucun cas modifiées pour des raisons d'absence le jour de l'intervention.

L'établissement sera tenu de régler même en cas de désistement.

Les **frais de déplacement** pour se rendre sur les lieux du spectacle **sont à la charge de l'établissement**. L'établissement s'engage à vérifier au moins 3 semaines avant le spectacle des réservations des cars scolaires ou autres moyens de transport pour les établissements concernés

Les horaires des séances doivent être respectés. Il n'y aura plus de possibilité de partir avant la fin du spectacle. Merci de faire le nécessaire auprès des transporteurs pour anticiper ces horaires.

Toute impossibilité de participer à la séance doit être signalée dès que possible

à l'adresse suivant : peaceandlobe.paysdelaloire@gmail.com

Lors de toute correspondance mail, bien vouloir préciser systématiquement le nom de votre établissement, la date de concert évoquée ainsi que le nom et l'adresse mail du professeur porteur du projet.

L'information des parents d'élèves est assurée par tous moyens (e-lyco...) afin qu'ils prennent connaissance des messages de prévention des risques auditifs et du projet pédagogique mené par les enseignants.

5 - Accompagnement et valorisation :

Afin de vous accompagner au mieux dans la réalisation de votre projet pédagogique, la Délégation Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle :

- proposera un espace M@gistère aux établissements retenus permettant à chaque membre de l'équipe pédagogique de bénéficier de ressources (vidéos, liens, documents pédagogiques). Pour y avoir accès facilement, il est important, dès votre demande d'inscription, de mentionner précisément les adresses académiques de chaque enseignant participant au projet

- organisera une réunion virtuelle le mercredi 17 Novembre 2021, de 14h30 à 16h30 afin de vous présenter toutes les ressources existantes autour des concerts Peace and Lobe et des risques auditifs

- prendra contact avec les différents établissements inscrits aux concerts Peace en Lobe pour valoriser sur le site académique les projets menés auprès des élèves. En effet, la DAAC, souhaiterait mettre en valeur régulièrement les projets menés autour des musiques amplifiées et des risques associées.

peaceandlobepaysdelaloire.fr/ et www.ecoute-ton-oreille.com

